

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2022

L'an Deux mil vingt-deux, le cinq avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

<u>Membres en exercice</u> :	11	<u>Procurations</u> :	2
<u>Membres présents</u> :	9	<u>Votants</u> :	9
<u>Absents</u> :	2		

Date de la convocation et de l'affichage : le 30 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, , Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, , Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Clémentine FLORENSAN, Mathieu DESPLANQUES

Procurations : Clémentine FLORENSAN à M JACOB André, Mathieu DESPLANQUES à Mme JACOB Florence

Secrétaire de séance : Nadine GAYET

DELIBERATION N° D2022-08 – Approbation du Compte Gestion 2021

Monsieur le Maire, rappelle que le compte de gestion constitue le compte rendu des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021, les décisions modificatives et le compte administratif qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, ainsi que les états du passif, de l'actif et des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal réunis,

Approuve le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Note que celui-ci se solde par un excédent de clôture de 32 411.17 € en fonctionnement et également par un déficit en investissement de 137 190.19 €.

Charge le Maire de réaliser toutes les démarches légales, administratives et comptables découlant de cette décision.

Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 11

Abstention : 00

Voix contre : 00

Acte rendu exécutoire par publication du :
07 avril 2022

Fait à BRIMONT, le 05 Avril 2022

Le Maire,

André JACOB



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2022

L'an Deux mil vingt-deux, le cinq avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice : 11
Membres présents : 9
Absents : 2
Procurations : 2
Votants : 9

Date de la convocation et de l'affichage : le 30 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, , Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Clémentine FLORENSAN, Mathieu DESPLANQUES

Procurations : Clémentine FLORENSAN à M JACOB André, Mathieu DESPLANQUES à Mme JACOB Florence

Secrétaire de séance : Nadine GAYET

DELIBERATION N° D2022-09 – Approbation du Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire se retire des débats.

Monsieur DROCOURT, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur André JACOB, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, est les Décisions modificatives de l'exercice 2020,

Le conseil Municipal lui donne acte de la présentation suivante :

REPRISE DE RESULTATS 2021

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	EXERCICE 2021	251 122,68	283 533,85	32 411,17
	REPORTS 2020		589 333,77	589 333,77
	SOLDE D'EXECUTION	251 122,68	872 867,62	621 744,94
INVESTISSEMENT	EXERCICE 2021	140 977,97	3 787,78	- 137 190,19
	REPORTS 2020		76 108,16	76 108,16
	RAR 2020			-
	SOLDE D'EXECUTION	140 977,97	79 895,94	- 61 082,03
Résultats cumulés 2021		392 100,65	952 763,56	560 662,91

Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 9

Abstention : 2

Voix contre : 00

Acte rendu exécutoire par publication du :
07 avril 2022

Fait à BRIMONT, le 05 Avril 2022

Le Maire,

André JACOB



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2022

L'an Deux mil vingt-deux, le cinq avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice :	11	Procurations :	2
Membres présents :	9	Votants :	9
Absents :	2		

Date de la convocation et de l'affichage : le 30 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, , Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Clémentine FLORENSAN, Mathieu DESPLANQUES

Procurations : Clémentine FLORENSAN à M JACOB André, Mathieu DESPLANQUES à Mme JACOB Florence

Secrétaire de séance : Nadine GAYET

DELIBERATION N° D2022-10 – Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction comptable,
Après avoir pris connaissance des comptes administratifs et de gestion 2020,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde global d'exécution de – **137 190.19 €**,

Constatant que la section de fonctionnement dudit compte administratif fait apparaître un solde global d'exécution de **32 411.17 €**,

Vu l'état néant des restes à réaliser au 31 décembre 2020,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2022 le résultat, comme suit :

Report en Investissement (1068 en recettes)

61 082.03 €

Report en section de fonctionnement (002 en recettes)

560 662.91 €

Charge le Maire de réaliser toutes les démarches légales, administratives et comptables découlant de cette décision.

Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 11

Abstention : 00

Voix contre : 00

Acte rendu exécutoire par publication du :
07 avril 2022

Fait à BRIMONT, le 05 Avril 2022
Le Maire,

André JACOB



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2022**

L'an Deux mil vingt-deux, le cinq avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice :	11	Procurations :	2
Membres présents :	9	Votants :	9
Absents :	2		

Date de la convocation et de l'affichage : le 30 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Clémentine FLORENSAN, Mathieu DESPLANQUES

Procurations : Clémentine FLORENSAN à M JACOB André, Mathieu DESPLANQUES à Mme JACOB Florence

Secrétaire de séance : Nadine GAYET

DELIBERATION N° D2022-11 – Vote des taux d'imposition 2022

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2021

Vu la présentation de l'état 1259 COM de 2022

Considérant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021

Considérant que le Conseil municipal est appelé à voter ses taux

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de voter pour 2022 les taux suivants :

TFPB : 37.60 %

(Taux incluant le taux transféré du département de 15,51%)

TFNB : 9.65%

Charge le Maire de réaliser toutes les démarches légales, administratives et comptables découlant de cette décision.

Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 11

Abstention : 00

Voix contre : 00

Acte rendu exécutoire par publication du :
07 avril 2022

Fait à BRIMONT, le 05 avril 2022
Le Maire,

André JACOB



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2022

L'an Deux mil vingt-deux, le cinq avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice : 11
Membres présents : 9
Absents : 2
Procurations : 2
Votants : 9

Date de la convocation et de l'affichage : le 30 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, , Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Clémentine FLORENSAN, Mathieu DESPLANQUES

Procurations : Clémentine FLORENSAN à M JACOB André, Mathieu DESPLANQUES à Mme JACOB Florence

Secrétaire de séance : Nadine GAYET

DELIBERATION N° D2022-12 – Subvention de fonctionnement 2022 aux associations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions de fonctionnement présentées par les associations pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide,

ADMR Bourgogne	340.00
Association sportive Brimont	450.00
Ecole interco de musique	100.00
Nord champagne football-club	100.00
Coop. scolaire primaire	250.00
Coop. scolaire maternelle	250.00
Amicale Mermoz	100.00
La Brimontaise	1500.00
Club de la Butte	300.00
Asso. Parents élèves St Thierry	150.00
Paroisse Ste Thérèse des Grandes voies	300.00
Les Bricour's	300.00
Association du massif de St Thierry	150.00
Fourrière – Nos amis les bêtes	120.00
CLIC du nord champenois	884.00
Total 202 compte 6574	5 294.00

Dit que les subventions seront versées en fonction des demandes déposées en mairie.

Autorise le Maire à signer les pièces administratives découlant de cette décision.



Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 11

Abstention : 00

Voix contre : 00

Acte rendu exécutoire par publication du :
07 avril 2022

Fait à BRIMONT, le 05 Avril 2022

Le Maire,

André JACOB

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2022**

L'an Deux mil vingt-deux, le cinq avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice : 11

Procurations : 2

Membres présents : 9

Votants : 9

Absents : 2

Date de la convocation et de l'affichage : le 30 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, , Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Clémentine FLORENSAN, Mathieu DESPLANQUES

Procurations : Clémentine FLORENSAN à M JACOB André, Mathieu DESPLANQUES à Mme JACOB Florence

Secrétaire de séance : Nadine GAYET

DELIBERATION N° D2022-13 – Budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction comptable M14,

Après vote du compte de gestion et compte administratif 2021,

Établi les besoins pour l'année 2022,

Décide sur proposition du Maire, de voter le budget de l'exercice 2022 comme suit :

Chapitre	RECETTES
70 : Produits des services et du domaine	3 060.00
73 : Impôts et taxes	219 382.00
74 : Dotations et participations	46 947.00
75 : Autres produits de gestion courante	7 801.00
76 : Produits financiers	165.00
002 : résultat 2021 reporté	560 662.91
Total recettes de fonctionnement	838 017.91

Chapitre	DEPENSES
011 : Charges de gestion courante	496 986.91
012 : Charges de personnel	63 710.00
014 : FNGIR + versement des AC	97 340.00
65 : Autres charges gestion courante	33 510.00
66 : Charges financières	1 287.00
67 : charges exceptionnelles	200.00
023 : virement à l'investissement	144 984.00
Total dépenses de fonctionnement	838 017.91

Chapitre	RECETTES	Envoyé en préfecture le 11/04/2022
021 : Virement du fonctionnement		Reçu en préfecture le 12/04/2022
10 : Dotations et fond de réserve		Affiché le 144 984.00
Total recettes d'investissement	226 766.03	ID : 051-215100827-20220405-D2213-DE

Chapitre	DEPENSES
16 : Capital des emprunts	6 184.00
20 : Logiciels	500.00
21 : Immobilisations corporelles	79 000.00
23 : immobilisation en cours	80 000.00
1068 : Reprise de déficit 2021	61 082.03
Total dépenses d'investissement	226 766.03

Charge le Maire de réaliser toutes les démarches légales, administratives et comptables découlant de cette décision.

Adoptée à l'unanimité

Voix pour : 11
 Abstention : 00
 Voix contre : 00
 Acte rendu exécutoire par publication du :
 07 avril 2022

Fait à BRIMONT, le 05 Avril 2022
 Le Maire,

André JACOB

